

# SOUTIEN AUX START-UPS

Le 22 avril 2020, le Conseil fédéral a élargi la mesure des crédits de transition **en faveur des start-ups**, sous la forme de cautionnements de crédits bancaires par les pouvoirs publics à hauteur d'au maximum Fr. 1 mio, dont 65% couverts par la Confédération et 35% par le canton du Valais. Cela servira ainsi à couvrir la totalité des risques sur tous les crédits bancaires octroyés.

La procédure peut être résumée ainsi :

## CONDITIONS

### CRITERES D'ELIGIBILITE

Difficultés financières évidentes

Siège dans le canton du Valais

Entité créée après le 01.01.2010

Modèle d'affaires basé sur la science/technologie et innovant

Max. 1/3 des frais courants (2018 ou 2019 ou sur les chiffres effectifs 2020) jusqu'à Fr. 1 mio

*Sociétés déjà au bénéfice d'un crédit COVID cautionné par la Confédération :*

Déduction du crédit déjà obtenu

## SOUMISSION

### DÉPÔT DE LA DEMANDE

via le portail EasyGov

### DÉLAIS

dès le 7 mai jusqu'au 30 août 2020

Traité par :

**easygov**

## EVALUATION

### ANALYSE DES DOSSIERS

(en principe 3 à 5 jours)

### CRITÈRES

Impact COVID-19

Caractère innovant

Potentiel économique

Potentiel de remboursement

Cohérence générale

Impact sur l'emploi

Traité par :

  
**CCF SA**  
 CENTRE DE CAUTIONNEMENT  
 ET DE FINANCEMENT

## NOTIFICATION

### CONFIRMATION DE LA GARANTIE À 100% PAR LES POUVOIRS PUBLICS

(en principe 5 à 10 jours)

Traité par :

**CAUTIONNEMENT  
ROMAND**

## FINANCEMENT

### PRISE DE CONTACT

avec la banque de votre choix (pour autant qu'elle soutienne cette mesure)